



Association France Palestine Solidarité
Groupes locaux du Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 14 juin 2011

Monsieur le Président du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon
Mesdames, Messieurs les Conseillers Régionaux,

Depuis des années le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon apporte régulièrement son soutien à une manifestation bafouant le droit international – ce qui de la part d'une telle instance est particulièrement choquant : la célébration par une organisation communautaire de « Jérusalem capitale éternelle du peuple juif », ce faisant il apporte son soutien à l'annexion de Jérusalem-Est par l'Etat d'Israël.

Vous ne pouvez ignorer que Jérusalem-Est est un territoire palestinien sous occupation israélienne depuis 1967, et non un territoire israélien, dont le statut constamment attaqué et remis en cause par l'Etat d'Israël a fait l'objet de nombreuses résolutions de l'ONU, tant du Conseil de Sécurité que de l'Assemblée Générale.

Vous ne pouvez ignorer non plus que c'est le lieu où la colonisation, la destruction des maisons et l'expulsion de la population palestinienne – crimes de guerre - se poursuivent, s'accroissent et s'amplifient massivement en violation du droit international ainsi que des Conventions de Genève qui protègent les populations civiles en temps de guerre :

Ce sont en particulier les résolutions 252 (1968), 476 (juin 1980), 478 (août 1980), 672 (1990), décembre 1990, du Conseil de Sécurité ainsi que celles votées par l'Assemblée Générale, qui affirment ou réaffirment que Jérusalem-Est est partie intégrante des Territoires palestiniens occupés dont la population doit être protégée en vertu de la Quatrième Convention de Genève. La résolution 478 d'août 1980 demande spécifiquement aux Etats qui y auraient établi des représentations diplomatiques de les retirer.

La Cour Internationale de Justice, quant à elle, dans son avis du 9 juillet 2004 concernant les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire palestinien occupé

«

- confirme le statut de territoire occupé de Jérusalem-Est et l'illégalité de la politique israélienne de colonisation et d'annexion la concernant,

- observe que « l'existence d'un « peuple palestinien » ne saurait plus faire débat » et que parmi ses droits légitimes figure le droit à l'autodétermination

Jérusalem-Est constitue donc « un territoire occupé auquel s'applique le droit international humanitaire, mais également « un territoire palestinien » sur lequel s'exerce le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. »

Enfin, dans ses conclusions le Conseil des Affaires étrangères de l'Union européenne sur la situation au Proche-Orient (décembre 2009) affirme :

« L'Union européenne considère que Jérusalem est appelée à devenir la capitale des deux Etats »

Pour toutes ces raisons, ni les Etats-Unis, ni aucun autre Etat n'a sa représentation diplomatique à Jérusalem, mais à Tel-Aviv capitale internationalement reconnue de l'Etat d'Israël.

Connaissant l'importance cruciale de la question de Jérusalem dans la résolution du conflit israélo-palestinien, aucun Etat, pas même les Etats-Unis, ne s'avise de soutenir ces manœuvres israéliennes de confiscation et dépossession. Et le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, lui, le ferait ? Et ce au moment où l'Assemblée Générale de l'ONU s'apprête à admettre en septembre, l'État palestinien – dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale - parmi les pays membres des Nations Unies, ce qui marquera un progrès considérable vers un règlement du conflit !

Parce que les Palestiniens de Jérusalem ont le droit de vivre chez eux, dans leur propre ville ;
Parce que la paix au Proche-Orient passe par Jérusalem ;
Le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon se doit de respecter le droit international, et non d'encourager la politique colonialiste du gouvernement israélien, il ne doit pas cette année encore soutenir cette manifestation.

Nous espérons que le Conseil Régional, non seulement ne soutiendra plus jamais cette manifestation mais qu'il émettra un vœu en faveur d'une démarche porteuse d'espoir de paix et conforme au droit international.

Recevez Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux,
l'expression de notre attachement à la paix et au respect du droit des peuples.



Françoise Leblon
Présidente de l'AFPS Alès-Cévennes



Nicole Ziani
Présidente de l'AFPS Nîmes



Robert Kissous
Président de l'AFPS34



José Perez
Président de l'AFPS66

Groupes locaux de l'Association France Palestine Solidarité du Languedoc Roussillon :

- *AFPS Alès-Cévennes - Le Village 30140 Mialet*
- *AFPS Nîmes - 5 rue des Abeilles - 30000 Nîmes*
- *AFPS34 – Espace ML King - 27, Bd Louis Blanc - 34000 Montpellier*
- *AFPS66 c/o M. Ben al Mamoun - 23 avenue Bergson - 66000 Perpignan*